



ACTEURS

Bulletin édité par la Section de Savoie du

Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegg

SNUipp Maison des Syndicats 3 rue Ronde 73000 CHAMBERY
Tél. : 04-79-68-91-65 Fax : 04-79-68-93-47 E.mail : snu73@snuipp.fr

29 Décembre 98 - Prix 10 F

Supplément 3 au N° 26

Procès de La Calade

Un verdict lourd de conséquences

Le tribunal a reconnu que notre collègue, ancien directeur d'école aujourd'hui en retraite, Jean-Claude Colson n'avait commis aucune faute professionnelle. Il le condamne néanmoins à 10 mois de prison avec sursis et 15 000 F d'amende, pour avoir "manqué de bons sens"... S'agissant du "bon sens", nul ne pourra échapper à une condamnation, même s'il applique l'ensemble de la réglementation.

Le risque de pénalisation de notre métier va croissant. Il faut rappeler à l'opinion publique, que notre métier, nos missions, et leurs responsabilités, sont de plus en plus complexes, et qu'il nous est demandé de plus en plus, avec de moins en moins de moyens.

Dans notre dernier bulletin, nous proposons une série de réunions autour des relations parents-enseignants et des responsabilités juridiques et pénales.

La tenue de ces réunions est d'autant plus importante que le verdict du procès de la Calade met en exergue ces responsabilités.

Le SNUipp appelle l'ensemble des collègues à se réunir dans chaque école dès le 4 Janvier. Le Vendredi 8 Janvier, chacun pourra apporter le compte-rendu de ce qui se sera dit dans les écoles lors de réunions cantonales (ou en faire part directement au SNUipp). Ainsi, chaque enseignant pourra se prononcer sur les (ou la) nécessaires réactions (grève, boycott des sorties, autres...) à avoir.

Nationalement, le SNUipp propose une grève unitaire le 19 Janvier. Cette proposition est à discuter. Elle n'est pas à prendre ou à laisser.

Du 4 au 7 Janvier, se réunir dans chaque école et le Vendredi 8 Janvier 99

Ecole Elém. Darantasia 17 H 30 <u>Moûtiers</u>	Ecole Elém. A. Briand 17 H 30 <u>St Jean de Maurienne</u>
Ecole Elém. Crest-Chérel 18 H 15 <u>Ugine</u>	Ecole Elém. Val des Roses 18 H 15 <u>Albertville</u>
Ecole du Pré de l'Ane 18 H 15 <u>Chambéry le Haut</u>	Ecole Elém. J. Moulin 17 H 30 <u>Montmélián</u>
Ecole Elém. La Liberté 18 H 15 <u>Aix les Bains</u>	Ecole Elém. Jules Ferry 16 H 45 <u>Modane</u>
	Ecole Elémentaire 17 H 15 <u>Beaufort</u>

ACTEURS

- Dispensé du timbrage -
- Routage 206 - Chambéry CT -
Trimestriel du SNUipp Savoie
3 rue Ronde 73000 CHAMBERY

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp Savoie. Conformément à la loi du 6-1-78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au siège.

SOMMAIRE

page 1 Procès de La Calade
page 2 Sécurité, responsabilité - Au nom du "bon sens" - A l'école, la vie... pas la mort - Jugement du drame
page 3 De lourdes questions - Que faire ? - Tous concernés
page 4 Fenêtre sur classe

**Bonne année
1999 et
meilleurs
voeux
à toutes
et à tous**

JUGEMENT DU DRAME DE LA CALADE

Nous publions ci-dessous les extraits bruts du jugement prononcé le 17 Décembre, qui reprend notamment le déroulé des faits...

"Le 8 avril, à Aix en Provence, au retour d'une sortie scolaire de l'école des Lauves dont M. Colson est directeur, le chauffeur Dulong, employé du C.C.A.S. dont M. Egloff est le Vice-Président délégué, et mis à la disposition de l'OMASA dont M. Egloff est le Président et M. Soleilhavoup, le directeur, a emprunté la Route Nationale 7.*

A proximité du passage à niveau de La Calade, le chauffeur, bien que les feux rouges aient été en action, a ralenti mais ne s'est pas arrêté, il a légèrement heurté la première demi-barrière qui s'abaissait sur le toit du mini-bus et après avoir donné un brusque coup de frein a calé et s'est immobilisé sur la voie ferrée.

L'institutrice, Mme Pelletier, a ouvert la porte avant droite avec difficulté pendant que le chauffeur essayait en vain de faire démarrer son véhicule. Elle est descendue et a fait descendre une partie des 23 enfants après avoir essayé de pousser le véhicule, puis s'est portée au devant du train. Il s'est écoulé 25 secondes entre l'immobilisation du véhicule et la collision avec le train.

Pendant que le chauffeur essayait sans succès de faire démarrer son véhicule (opération nécessitant plusieurs manipulations successives) sans se préoccuper de l'évacuation des enfants, treize d'entre eux pouvaient sortir par la porte avant droite tandis que les autres ne pouvaient sortir —étant observé que l'institutrice n'était accompagnée d'aucun adulte autre que le chauffeur et qu'aucun enfant n'est sorti par la porte arrière.

L'institutrice [...] n'a pas été mise en examen au cours de l'instruction pendant laquelle elle a été entendue à titre de témoin. [...] l'institutrice n'a pas été dénoncée dans la plainte, n'a pas été mise en cause dans les poursuites ou impliquée. [...] il appartenait aux victimes qui le souhaitaient de déposer une plainte avec constitution de partie civile à son encontre avant la clôture de l'information.

Suite à la page 3

... SÉCURITÉ ... RESPONSABILITÉ ...

Sécurité, responsabilité

Dès la rentrée, se prononcer sur l'action

Le verdict du procès du drame de La Calade où trois enfants et un chauffeur ont trouvé la mort à Aix-en-Provence a été rendu le 17 décembre dernier. Le Directeur, J.-Claude Colson, est condamné à 10 mois de prison avec sursis et 15 000 F d'amende, alors même que l'enquête administrative n'a conclu à aucune faute ou négligence professionnelle.

Protection des Fonctionnaires

La loi de 1996 précise que :
" les fonctionnaires [...] ne peuvent être condamnés [...] pour des faits non intentionnels commis dans l'exercice de leurs fonctions que s'il est établi qu'ils n'ont pas accompli les diligences normales compte tenu de leurs compétences, du pouvoir et des moyens dont ils disposaient ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi leur confie "

J.-Claude Colson a respecté les textes en vigueur à l'époque des faits, en 1993. Alors, sur quoi se fonde la condamnation ? A quoi servent les textes Education Nationale ?

Le jugement de La Calade pose en d'autres termes la question de la responsabilité des enseignants et particulièrement des directeurs.

Situation exceptionnelle, dispositif exceptionnel !

Le SNUipp propose à l'ensemble des enseignants de se réunir dans leur école et de se prononcer sur la tenue d'une grève le 19 Janvier.

Le SNUipp s'est adressé au SE et au SGEN pour construire ensemble une réaction forte, unitaire de la profession.

En fonction de vos réactions, le SNUipp appellera à la grève le 19 Janvier ou à une autre modalité d'action.

Au nom du "bon sens" ...

Qui, aujourd'hui, est en mesure de définir le bon sens ? Quelle attitude à tenir au regard d'une notion aussi subjective ?

Le "bon sens" aurait voulu que...

C'est l'ensemble de la vie quotidienne de l'école qui s'en retrouve affectée

N'y a-t-il pas aujourd'hui plus d'accidents dans les cours de récréation que lors des sorties scolaires ? Dans ce cas, le "bon sens" ne voudrait-il pas que nous les supprimions ?

L'ensemble des enseignants et particulièrement les directeurs d'écoles se trouvent maintenant sous cette nouvelle épée de Damoclès.

A l'école, la vie... pas la mort

Un des parents des victimes déclarait au cours du procès, *"J'ai laissé mon enfant à l'école, on ne me l'a pas rendu..."*

Que l'on soit parent d'élèves ou enseignant, personne ne peut accepter comme une fatalité le fait que des élèves puissent trouver la mort au cours de leur scolarité.

Parce qu'il n'y aurait pas dû avoir de victimes, parce qu'il ne doit plus y en avoir, les enseignants prennent et doivent prendre leurs responsabilités, toutes leurs responsabilités.

Mais malgré cela, il est hélas un fait indéniable : le risque "zéro" absolu n'existe pas.

De lourdes questions

Ils n'auraient jamais dû mourir. Comment ne pas réagir ainsi...

Des faits...

- Le chauffeur du car, dont le comportement est cause directe de l'accident, faisait l'objet d'une procédure de suspension. L'OMASA* a tenté d'en avertir le directeur d'école par téléphone. Celui-ci étant en classe, il n'a pu répondre. Mais pourquoi, sous le coup d'une possible suspension, le chauffeur est-il arrivé à la porte d'une école ?

- Le car, prévu pour 20 personnes, contenait 23 enfants.

- L'institutrice était la seule adulte à bord, à part le chauffeur. Elle n'a pas pu évacuer tous les enfants malgré ses efforts.

Et maintenant...

Ces circonstances dramatiques nous renvoient en plein à de récents et actuels débats. Les BO de 97 demandent à l'enseignant organisateur de la sortie de vérifier que le véhicule dispose d'un nombre de places (hors strapontins) correspondant au nombre de personnes à transporter. Ils demandent aussi au moins un deuxième adulte dans le car, sauf dans le cas de sorties de proximité.

Jean-Claude Colson est condamné le 17/12/98 pour n'avoir pas respecté en 93 les textes parus en 97. **Voilà l'inacceptable paradoxe qui pose de façon nouvelle la question de notre responsabilité** : va-t-il falloir, en tout domaine, aller au-delà de ce qui nous est demandé, alors même que nous avons si peu de moyens pour assumer nos tâches ?

Lorsque nous aurons vérifié le nom-

bre de places, prévu le ou les adultes supplémentaires, sera-t-on accusé, voire condamné, pour n'avoir pas pu répondre au coup de téléphone nous informant de l'incompétence du chauffeur ?

Oui, il est nécessaire d'adapter la législation afin qu'elle prenne en compte les conditions dans lesquelles tous les enseignants sont aujourd'hui amenés à exercer leurs responsabilités.

Il est des écoles en Savoie qui doivent annuler des sorties de ski faute de pouvoir encadrer les groupes avec deux adultes. Il en est aussi qui peinent à trouver le deuxième accompagnateur nécessaire à une sortie en car. Ce sont des réalités qui risquent fort d'appauvrir la vie de nos élèves.

Le drame de La Calade nous rappelle cruellement que l'in vraisemblable peut toujours se produire et qu'alors, mieux vaut que l'enseignant ne soit pas seul...

Nous savons tous aussi combien il serait consternant que nos écoliers savoyards ne puissent plus chausser les skis, sauf si leurs familles ont le goût, le temps ou les moyens de les emmener sur les pistes.

Alors..., il reste beaucoup à faire face à de telles réalités. **Des pistes existent.** La présence d'aides éducateurs dans les écoles peut parfois résoudre des cas insolubles - ce qui n'enlève rien au fait que le statut actuel des AE n'est pas acceptable.

Oui, il est nécessaire que des mesures d'ampleur soient prises en urgence afin permettant d'assurer la sécurité des élèves et de préciser les responsabilités de chacun.

Que faire ?

Le directeur est dans sa classe. Le téléphone sonne. Doit-il répondre ? S'il répond, il n'assure pas la surveillance de ses élèves... S'il ne répond pas, il laisse peut-être passer une information importante et urgente... La mairie acceptera-t-elle de financer l'achat d'un téléphone portable ? Et si oui, le fait de répondre au téléphone en classe est-il compatible avec l'action pédagogique à mener dans une classe ?

Le car pour le ski part à 12 h 30. A cette heure, pour une raison quelconque, le directeur ne se trouve pas à l'école. Qui

doit prendre la décision de ne pas prendre le car, si besoin est ?...

A qualitatif, quantitatif et demi : des moyens pour l'école !

La question des moyens ne peut être évacuée : elle est primordiale !

La formation des enseignants, des directeurs, sur les questions de responsabilité et de sécurité est indigente. Parcellaire lors de la formation des directeurs, elle est inexistante en formation initiale et continue, alors que de nouvelles réglementations apparaissent chaque année.

Suite de la page 2

Le directeur [...] s'il n'est pas juridiquement un chef d'établissement ayant autorité pédagogique sur les autres instituteurs n'en reste pas moins [...] destinataire [...] comme [...] pour les chefs d'établissement, de la circulaire (relative aux sorties et voyages). [...] il apparaît comme une règle de bon sens qu'un instituteur, qui peut lui-même être victime d'un incident ne soit laissé seul à l'extérieur de l'école avec un groupe de 20 enfants et il est étonnant que cette règle de bon sens n'ait pas été respectée voir même envisagée [...].

Le directeur d'école responsable d'une façon générale de la sécurité des élèves doit prendre les précautions nécessaires pour que les conditions du transport soient conformes aux exigences de sécurité. [...] le directeur savait que les sorties comprenaient plus de 21 personnes [...]. Le directeur a accepté ce risque alors qu'il aurait dû s'opposer à de tels transports et c'est là une négligence qui est en relation de causalité avec l'accident, même si il convient de le rappeler, cette causalité est seulement médiate."

(Marc Egloff, Jean Claude Colson et Pierre Soleihavoup sont condamnés à 10 mois de prison avec sursis et 15 000 F d'amende)

**OMASA : Office Municipal d'Action Sociale d'Aix en Provence*

TOUS CONCERNÉS

Si le directeur est le seul enseignant condamné, c'est uniquement parce que les familles des victimes n'ont pas déposé plainte à temps contre l'institutrice.

Ainsi, celle-ci n'a été entendue qu'à titre de témoin...

Mais cette affaire n'est pas terminée. D'ores et déjà, des familles de victimes ont déposé appel...

Chaque enseignant des écoles, qu'il soit directeur, adjoint, remplaçant... est concerné.

Nous sommes déjà tous sortis de l'école avec des élèves en utilisant un transport routier.

Fenêtre sur classe

Des paroles fortes et multiples

Dans notre département, plus de 230 enseignants des écoles auront participé aux réunions tenues autour du film "Fenêtre/Classe". C'est peu en proportion des 2200 instits et PE du département ; cela représente cependant des centaines de paroles fortes et multiples, que nous nous sommes engagés à restituer.

Un **ACTEURS** spécial sera adressé aux syndiqués du SNUipp, aux collègues ayant participé aux réunions, et aux écoles de Savoie. Il reprendra les propos tenus autour des différents thèmes (aides-éducateurs, partager sa classe, la polyvalence, plus de maîtres que de classes, la formation, les revendications immédiates...) en donnant une place particulière aux paroles de nos

jeunes collègues telles qu'elles se sont exprimées dans la seconde partie de la réunion tenue à l'IUFM de Chambéry.

A lire et relire les relevés de ces réunions, on est d'abord frappé par la complexité des analyses et propositions qui s'en dégagent. C'est peu dire que les collègues qui ont parlé s'interrogent. Ils s'interrogent sur la fonction de leur profession, sur son devenir, sur l'orientation de la politique de l'Education dans notre pays, récente ou passée. Des contradictions surgissent... Simultanément, des idées-forces, des demandes fermes, pointues, s'affirment. Vous trouverez ci-dessous de brefs aperçus des 9 débats départementaux.

A Paris, le 27 Janvier, une première "lecture publique" sera faite

de tout ce qui a été dit, dans tout le pays, dans des réunions semblables.

Nous souhaitons faire connaître ces paroles, mais aussi les confronter à d'autres regards, d'autres cohérences ; le pire serait bien de cantonner idées et exigences en cercle fermé... l'après-midi verra donc la participation de **Bernard Charlot, chercheur en science de l'Education**, directeur de laboratoire à l'université paris VII, de **Roger Faouroux, ancien président de la "commission de réflexion sur l'école"** en 95/96, et de **Guy Sorman, auteur de "Une nouvelle solution libérale"**.

Une délégation de savoyards participera à cette journée. **Si vous souhaitez y participer, contactez-nous** au plus tôt au 04-79-68-91-65.

Landry, Pomblière, Ugine, Modane, St-Jean, Aix, Chambéry, St-Pierre...

Paroles exactes ou rapportées : quelques reflets des discussions

RÉUSSITE DE CHACUN

"Porter seuls les enfants en difficulté, c'est trop lourd. Nous sommes en déficit d'analyse vis-à-vis de leur échec". "Nous n'arrivons pas à réduire l'écart entre les enfants en difficulté et les autres. Bien au contraire, il a tendance à se creuser". "Je ne sais pas faire avec les enfants en difficulté, je le dis clairement, j'ai besoin d'aide". "Faut-il leur proposer moins ? leur proposer différemment ?"

DEMANDES FORTES

Des demandes fortes : *on demande aux instits de vraies performances, ils cherchent tout seuls, sans appui, et il y en a assez. Il nous faut du temps pour nous concerter, pour nous former.*

Un besoin d'avancer : *il faut expérimenter vraiment, sous différentes formes, en différents lieux, en acceptant aussi l'hypothèse "plus de maîtres que de classes". Il faut voir ce qui pourrait se passer.*

CASSER LA SOLITUDE...

Une aspiration très importante, beaucoup d'idées : *"on peut préparer ensemble, amener les enfants à être ensemble sur un temps limité, pratiquer des échanges de service".* Lorsque la solitude atteint des extrêmes (cas des classes uniques de montagne), les collègues cherchent et trouvent beaucoup d'initiatives pour la briser.

Tout en craignant encore le "regard extérieur" : *On n'a pas forcément envie d'être "vu" en classe, car enseigner, c'est aussi révéler beaucoup de soi. Ce qui ne signifie pas qu'on n'a pas bigrement envie de parler de son travail avec d'autres.*

EVOLUTION DU MÉTIER

Que va-t-il devenir ? Quelles sont ou devraient être les différences d'intervention entre les enseignants, les intervenants extérieurs, les aides éducateurs ? Où commence l'acte pédagogique ? Les instits ou PE doivent-ils muter en chef d'orchestre d'une harmonie parfois disparate ?

RÔLE SOCIAL DE L'ÉCOLE...

Un malaise : *"Il y a une question première : que veut-on comme école ? On cherche des solutions, pour quoi ?"*

Même si des réponses sont là : *"on veut une école qui forme des gens capables d'agir, on veut former des citoyens"*

ISOLEMENT

Une PE sortie depuis peu de l'IUFM : *"On est très seul dans nos classes, on aimerait aller voir d'autres collègues travailler, dans d'autres classes"*

Une psycho : *"Quand on va dans les classes, on sent la solitude des collègues"*

POLYVALENCE OU PLURIDISCIPLINARITÉ

Une conviction réelle : *l'importance de conserver à l'enfant un seul "maître de référence", et de ne pas transformer les écoles en petits collèges. Mais toujours, l'expression de vraies difficultés à enseigner des disciplines, qui, par exemple, n'existaient pas au moment de nos formations !*